

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
REUNION DU LUNDI 13 JANVIER 2025**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le treize janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christophe RAULT, Maire, dans la salle du conseil de la Mairie de Bouhet.

**Etaient présents :** MM. Christophe RAULT, Jean-Daniel RODRIGUEZ, Pascal CHAUVEAU, Pierre-Yves MERCKEL, Yves LAMOUREUX, David ARRIF, Yanick DIOCLES et Louis-Marie COUDRIN et Mmes Florence VILLAIN, Isabelle SIMONNEAU, Sandra SEIGNEURET, Monique BRIFFAUD et Séverine LAMOUREUX.

**Absents excusés :** MM. Richard INES et Aurélien GENTES

**Secrétaire de séance :** M. Yves LAMOUREUX,

**Invité(e)s :** Mme Sandrine CAZEAUX, Secrétaire.

Monsieur Aurélien GENTES donne pouvoir à Madame Séverine LAMOUREUX.

**Date de convocation :** jeudi 9 janvier 2025.

*Les procès-verbaux des séances des conseils municipaux ordinaires du 4 novembre 2024 et du 5 décembre 2024 ont été transmis à l'ensemble des membres du conseil municipal. Il n'y a pas de commentaires, les procès-verbaux des conseils municipaux du 4 novembre 2024 et du 5 décembre 2024 sont approuvés à l'unanimité.*

**ORDRE DU JOUR :**

**FINANCES PUBLIQUES :**

1. Convention avec ALM Allain pour la prise en compte des factures d'eau (délib)
2. Retour du Conseil Départemental sur la commission permanente

**URBANISME / VOIRIE / TRAVAUX :**

3. Décisions du Maire pour le Droit de Prémption Urbain
4. Point de situation :
  - a. Achèvement et ouverture du cabinet paramédical
  - b. Les Jardins du Moulin
5. Projets :
  - a. Future bibliothèque
  - b. Possible ouverture Boulangerie / Pâtisserie / Sandwicherie

**R.P.I. (Regroupement Pédagogique Intercommunal) :**

6. Avenir pour la rentrée 2025/2026

**COMMISSIONS :**

7. Commission « Voirie » (date)
8. Commission « Finances » (date)

**QUESTIONS DIVERSES :**

9. Proposition du service Communication de la CDC : Cycles & Sound Bouhet-Virson-Anais
10. Diverses demandes (cirque / kiosque à pizzas)
11. Préparation des vœux municipaux (participation, courses, organisation)

**TOUR DE TABLE.**

---

## **FINANCES PUBLIQUES :**

### **1. Convention avec ALM Allain pour la prise en compte des factures d'eau (délib)**

Afin que l'entreprise puisse rembourser les factures d'eau reçues par la commune pendant les travaux des LAE, il est nécessaire de prendre une délibération pour acter la convention entre les deux parties.

Une convention avait été prise pour les factures EDF, mais non pour les factures d'eau.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **APPROUVE** les termes de la convention proposée (jointe à la présente délibération)
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention, telle que présentée.
- **DONNE** mandat au Maire pour entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

### **2. Retour du Conseil Départemental sur la commission permanente**

Monsieur Rault explique que lors de la dernière commission départementale, une subvention avait été sollicitée pour les travaux du hangar jouxtant la mairie. Cette subvention a été accordée, à savoir 40 % des montants engagés, soit 2 119.20 €. Monsieur Rault remercie le conseil départemental en général et les conseillers départementaux en particulier car ils sont à l'écoute des élus et toutes les demandes de la commune ont abouti.

## **URBANISME / VOIRIE / TRAVAUX :**

### **3. Décisions du Maire pour le Droit de Préemption Urbain**

Monsieur le Maire a décidé de renoncer au droit de préemption urbain sur les propriétés suivantes :

- ◆ 7 B Rue Leconte, propriété cadastrée B 628, B 627 et B 824. Superficie totale : 186 m<sup>2</sup>
- ◆ 8 Rue des Hirondelles, Lot 26, propriété cadastrée C 820. Superficie totale : 230 m<sup>2</sup>
- ◆ 11 Rue des Hirondelles, Lot 11, propriété cadastrée C 806. Superficie totale : 208 m<sup>2</sup>

Monsieur Rault explique que la commune n'a plus trop de nouvelles de Nexity, les ventes avancent doucement, les terrains se vendent petit à petit. Nexity n'est pas plus inquiet que cela.

### **4. Point de situation :**

Monsieur Rault aborde les sujets suivants lors du conseil.

#### **a. Achèvement et ouverture du cabinet paramédical**

Depuis le lundi 6 janvier 2025, les activités du cabinet paramédical ont débuté. La mairie a bien fait de recourir à un notaire pour la signature des baux. La procédure de paiement des loyers est en cours, les chèques de caution ont été déposés, les attestations d'assurance remises et l'état des lieux effectué.

#### **b. Les Jardins du Moulin**

Monsieur Rault indique que le permis d'aménager a été déposé. Monsieur Rault prendra attache avec le responsable du service urbanisme de la CDC pour valider ce dépôt. Le lotisseur prévoit 14 lots. L'entrée s'effectuera par la rue du Moulin Besson et la sortie par l'allée du Jaud. La commune a un écrit de la part du lotisseur pour la prise en compte de la réfection de la route, allée du Jaud, en bi couche.

### **5. Projets :**

Monsieur Rault aborde les sujets suivants lors du conseil.

- a. **Possible ouverture Boulangerie / Pâtisserie / Sandwicherie**
- b. **Future bibliothèque**

Monsieur Rault explique que Monsieur Floch propriétaire du Talmeunier de Ferrières, l'a contacté mi-décembre pour une éventuelle implantation d'une boulangerie/pâtisserie/sandwicherie à Bouhet courant 2025. Il a fallu réagir dans l'urgence, mais les premières actions engagées ne sont pas figées. Il est donc possible de tout annuler si les projets n'aboutissent pas. Actuellement, Monsieur Floch n'a pas de fournil et de laboratoire assez grands pour fournir le pain de Ferrières et de Bouhet. Il disposera prochainement d'un autre fournil pour fabriquer du pain, d'où sa demande. Monsieur Rault pensait lui proposer l'ancienne salle des aînés avec un réaménagement mais l'emplacement de la bibliothèque lui conviendrait mieux. A la CDC Aunis Sud, l'attribution d'une subvention de 10 000€ à chaque commune, en une seule fois par mandat, a été votée. Le projet d'une bibliothèque rentre dans les critères d'attribution de cette subvention. Du coup, la bibliothèque migrerait dans l'ancienne salle des aînés. Les travaux de réhabilitation sont éligibles au fonds de concours, à la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), et avec l'aide du Département. La commune trouve ainsi une destination à ce local. Le dépôt de la demande de DETR devait s'effectuer avant le 10 janvier. C'est pourquoi il a fallu aller vite dans la demande des devis afin de pouvoir chiffrer les travaux. Ces derniers se montent à : 80 604 €, avec 30% de DETR (24 181.24), une aide du Département de 35% (28 211.45) et le fonds de concours de la CDC Aunis Sud de 10 000 €. Il reste à la commune 18 211.44 €, soit 77,41 % de subvention et 22.59% de reste à charge à la commune.

Monsieur Rault poursuit en expliquant que la demande de DETR a été déposée en temps et en heure, mais si le conseil ne suit pas le projet, il est possible de retirer le dossier. Il a fallu agir rapidement, entre Noël et début janvier, en provoquant d'urgence une convocation de la commission « Bâtiments ».

Madame Simonneau demande si un aménagement a été sollicité par Le Talmeunier. Monsieur Rault lui répond affirmativement, mais cet aménagement est à sa charge. La seule contrainte pour la Mairie est de lui donner un local propre : peinture, courant. Pour le loyer, il faudra que les conseillers se réunissent pour décider du montant. Monsieur Floch proposera du pain, de la pâtisserie et des sandwiches. Monsieur Arrif indique que ce ne sera qu'un dépôt de pain et non une boulangerie. En effet, pour utiliser le terme de boulangerie, il faut la présence d'un fournil, ce qui n'est pas le cas ici

Monsieur Rault explique que la Mairie a été sollicitée pour l'installation d'un kiosque à pizza de 25 m<sup>2</sup>. Monsieur Rault en a informé Monsieur Floch, qui n'y est pas opposé. Au contraire, les deux offres se complètent. Monsieur Lamoureux demande comment se présente un kiosque à pizza. Monsieur Rault lui répond qu'il faut dans un premier temps recevoir cette personne, pour connaître ses besoins. Monsieur Rault explique que la personne cherche un emplacement de 25 m<sup>2</sup> afin d'y installer le kiosque en sa possession. Il demande aux conseillers s'ils sont d'accord ou opposés à ce projet. Madame Villain ajoute que l'installation d'un kiosque n'engendre pas de frais pour la commune, mis à part la confection d'une dalle et l'installation d'une alimentation électrique. Monsieur Dioclès demande où serait installé ce kiosque. Monsieur Rodriguez lui répond que le seul emplacement disponible est sur le parking de l'école. Madame Briffaud demande pourquoi ce ne serait pas sur la place. Monsieur Rodriguez lui répond que cela n'est pas possible puisqu'à proximité de l'église classée et relevant des Bâtiments de France.

Monsieur Rault redemande aux conseillers s'ils sont favorables. Ces derniers répondent par l'affirmative pour recevoir cette personne.

Monsieur Rault demande aux conseillers s'ils sont d'accord pour les projets de la boulangerie et de la nouvelle bibliothèque. Les conseillers répondent affirmativement à l'unanimité. Monsieur Chauveau demande si la bibliothèque sera déplacée dans la salle des associations en attendant la rénovation de l'ancienne salle des aînés. Monsieur Rault a tenu à remercier les associations d'avoir accepté de déménager dans la petite salle des fêtes pour laisser cette salle aux kinésithérapeutes, dans un premier temps, et à la bibliothèque dans un deuxième temps. Monsieur Rault demande s'il ne serait pas possible que la bibliothèque et les associations cohabitent dans la salle des associations. Monsieur Dioclès lui répond négativement car la bibliothèque a besoin d'espace pour entreposer les livres et que les aînés sont nombreux. Monsieur Dioclès ajoute qu'il faudra enlever les deux cloisons installées pour les kinésithérapeutes. Monsieur Rault lui répond que la salle des associations sera réaménagée comme le souhaite les associations.

Monsieur Rault indique qu'il prendra rendez-vous avec le Préfet et le Sous-préfet pour leur présenter le projet afin qu'ils appuient la demande de subvention de la commune. Il fera la même chose auprès des conseillers départementaux.

Madame Simonneau demande s'il faut déposer un PC (Permis de Construire). Monsieur Rault lui répond négativement car il n'y a pas de changement dans les ouvertures. Il y a juste besoin d'une DP (Déclaration Préalable). Madame Villain ajoute qu'il n'y a pas besoin de déposer un appel d'offres car le chantier est inférieur à 100 000 € HT. Monsieur Rault indique que la commune ne fera pas appel à un architecte. En effet, ce dernier demandait 5 000 € pour la réalisation de plans. Monsieur Gentès s'est proposé de les réaliser bénévolement.

Madame Briffaud demande si Le Talmeunier ne demande pas un volet roulant devant la vitrine. Monsieur Rault lui répond que la commune étudiera ses demandes en temps voulu.

### **R.P.I. (Regroupement Pédagogique Intercommunal) :**

#### **6. Avenir pour la rentrée 2025/2026**

Monsieur Rault aborde le sujet suivant lors du conseil : Mme Puisais, inspectrice académique, a téléphoné la semaine dernière pour informer Monsieur Rault d'une fermeture de classe à la rentrée 2025. Cette fermeture s'effectuera à Chambon. Le Dasein (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale) souhaite accompagner la commune dans la fermeture de cette classe. Un rendez-vous a eu lieu ce jour à 14h à Chambon entre les 3 maires. D'autres réunions auront lieu pour définir les modalités de fermeture de cette classe.

### **COMMISSIONS :**

#### **7. Commission « Voirie » (date)**

Monsieur Rault souhaite organiser une commission afin de répertorier les travaux à effectuer.

Monsieur Rault laisse la parole à Monsieur Chauveau. Ce dernier explique qu'il est nécessaire d'effectuer un état des lieux en matière hydraulique. Une commission « Voirie » se déroulera le samedi 25/01 à 9h, à la mairie.

#### **8. Commission « Finances » (date)**

Monsieur Rault souhaite organiser une commission afin d'établir le budget 2025.

Monsieur Rault explique qu'il est difficile de se projeter car la commune ne connaît pas ses futures recettes. Il souhaiterait la tenue d'une commission durant la 1<sup>ère</sup> quinzaine de février. La date du mercredi 05/02 à 17h est arrêtée.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **9. Proposition du service Communication de la CDC : Cycles & Sound Bouhet-Virson-Anais**

Monsieur Rault aborde le sujet suivant lors du conseil : les communes de Bouhet, Virson et Anais ont été contactées afin de savoir si elles souhaitaient accueillir cette manifestation. Les maires et le service communication de la CDC Aunis Sud ont rendez-vous le 15/01 pour dégrossir le sujet. C'est un petit « plus » pour la commune. Cette manifestation devrait avoir lieu le 14/09/2025.

Madame Briffaud demande en quoi cela consiste. Mesdames Simonneau et Seigneuret lui répondent que c'est une balade à vélo interrompue par des pauses gourmandes et musicales.

#### **10. Diverses demandes (cirque / kiosque à pizzas)**

La commune a reçu une demande d'installation d'un cirque pendant les vacances scolaires. La commune demandera un chèque de caution et rédigera un petit cahier des charges afin d'encadrer cette venue.

Le sujet du kiosque à pizzas a été évoqué au point 5.

## **11. Préparation des vœux municipaux (participation, courses, organisation)**

Monsieur Rault aborde le sujet suivant lors du conseil : la cérémonie aura lieu le vendredi 24/01/2025. Monsieur Inès étant absent, Monsieur Rault demande qui pourra s'occuper de la sono. Monsieur Rodriguez se propose. Monsieur Rodriguez ajoute que l'installation de la salle sera effectuée par les agents. Monsieur Rault demande qui s'occupera du vidéoprojecteur et de l'écran. Monsieur Rodriguez lui répond qu'il se renseignera auprès de la CDC Aunis Sud si le matériel est disponible. Monsieur Rault demande aux conseillers de participer, dans la mesure du possible et en fonction des obligations des uns et des autres, à cette cérémonie. Madame Briffaud demande si elle commande des quiches et des pizzas. Monsieur Rault lui répond affirmativement, et de commander également des brioches, le tout pour environ 80 à 100 personnes. Monsieur Merckel demande l'heure de rendez-vous pour installer la salle. Monsieur Rault lui répond entre 14h et 15h.

## **TOUR DE TABLE.**

- Madame Villain explique que le sujet des stops aux Haies a été abordé au conseil municipal de Virson. La présentation faite auprès de ce conseil a été la suivante : « Bouhet veut des stops, donc Virson doit suivre ». La réunion conjointe sur le terrain pour les chicanes, le déplacement des chicanes, du comptage, de la présence de l'aubette, n'ont pas été évoqués. La mauvaise présentation de ce sujet lors du conseil municipal de Virson a entraîné un refus unanime des élus. Monsieur Rault explique que dans l'immédiat, la commune de Bouhet patientera pour les Haies. Par contre, il faudra que la commune songe à l'insécurité routière rue Leconte et à la vitesse excessive constatée. Monsieur Coudrin conclut en indiquant que le sujet sera abordé lors de la commission « Voirie ».
- Monsieur Rodriguez explique que les guirlandes lumineuses seront enlevées à partir du 27/01/2025. Les haies ont été arrachées le long de l'église, suite à une demande de l'architecte des Bâtiments De France afin de limiter les infiltrations d'eau dans l'église. La location d'une mini-pelle pour arracher les souches sera effectuée la semaine du 20/01. Monsieur Lamoureux ajoute que lors de la réfection de la place, ce sera le moment d'intervenir autour de l'église. Monsieur Rault lui répond qu'il faudra attendre certainement le prochain mandat. Monsieur Lamoureux conclut : « après, tout sera tout neuf ».
- Monsieur Lamoureux explique que Rue des Mésanges, une administrée indique un problème de racines d'arbres qui soulèvent le goudron de son garage. Monsieur Rodriguez lui répond qu'il faut vérifier si cela relève du domaine communal avant d'intervenir. Monsieur Lamoureux demande si l'arbre au Gillan a été élagué. Monsieur Rodriguez lui répond affirmativement : les agents ont procédé à l'élagage. Monsieur Lamoureux conclut en indiquant que le problème de l'ancienne voie ferrée sera abordé lors de la commission « Voirie ».
- Monsieur Chauveau indique que le schéma DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) est commencé. Il a effectué le diagnostic avec Monsieur Mazière de la RESE le 08/01, ainsi qu'une visite de la commune. Le rapport avec le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) sera à présenter lors d'un conseil en juin ou en septembre. Il faudra établir un plan de financement pour les travaux à réaliser. La commune est administrativement couverte car le projet est lancé. Monsieur Rault conclut en indiquant que ces travaux sont éligibles à la DETR et avec l'aide du Conseil Départemental.
- Monsieur Arrif : R.A.S.

- Monsieur Merckel indique qu'une commission sécurité au Foyer de vie se déroulera le 04/02 à 9h30. Il sera présent. Un Conseil de Vie Sociale aura lieu le 19/02 à 14h, Monsieur Merckel représentera la commune.
  
- Monsieur Dioclès demande si la commune offre à nouveau les photocopies couleurs aux associations. Il indique que l'an passé, la commune a offert 500 copies. Monsieur Rault lui répond, que vu les efforts demandés aux aînés, il serait malvenu de les leur facturer. Les conseillers sont d'accord pour la gratuité. Monsieur Dioclès conclut en demandant que : « vu que les aînés sont dans l'obligation d'utiliser la salle des fêtes, serait-il possible que les agents mettent les tables en place lors de leur manifestation ? » Monsieur Rault est d'accord.
  
- Madame Seigneuret : R.A.S.
  
- Madame Simonneau : R.A.S.
  
- Madame Briffaud explique qu'elle a pris contact avec un nouveau traiteur pour le repas des aînés : Monsieur Cousin. Ce dernier, propose un repas à 32.50 € au même prix que le Bel' Air. Les conseillers sont d'accord pour changer de traiteur. Madame Briffaud confirmera à Monsieur Cousin son intervention pour le repas des Aînés en fin d'année 2025.  
Madame Briffaud conclut en indiquant qu'elle a eu une discussion avec Madame Mahieu qui promenait son chien et qui s'est retrouvée nez à nez avec une voiture en contre sens rue des Marronniers. Le propriétaire de la voiture a affirmé qu'il avait l'autorisation du Maire, ce qui n'est pas le cas.
  
- Madame Lamoureux : R.A.S.

Fin de séance à 21 h 30

Le secrétaire de séance,  
Yves LAMOUREUX

Le Maire,  
Christophe RAULT